

Postulat

Pour un soutien aux cafetiers-restaurateurs et commerçants

Avant la pandémie liée au COVID-19, quelques terrasses prisées du centre-ville étaient bondées, les clients se tenaient debout et débordaient même sur la voie publique, entravant ainsi la circulation.

Lors du déconfinement, les établissements publics ont été autorisés à étendre leur terrasse, ceci afin de respecter notamment les distances requises.

Après la période catastrophique de ce printemps durant laquelle l'arrêt de leur exploitation a engendré des pertes irrémédiables, cette extension est une question de survie pour un certain nombre d'établissements, car cela leur permet de limiter d'éventuelles pertes, voire tout simplement poursuivre leur activité.

Au-delà de ces raisons purement économiques, un centre-ville est accueillant et dynamique de par l'animation qu'apportent les établissements publics et les commerçants. Il suffit de se rendre dans une grande ville à l'étranger pour constater que chaque centimètre carré disponible de la voie publique est occupé par un café, un restaurant ou un commerçant.

Ces terrasses ou étals créent une ambiance conviviale et une animation favorisant la fréquentation de ces villes par la population, que ce soit en tant que visiteur ou consommateur.

D'autre part, alors que d'autres villes en Suisse ont déjà pris des mesures d'aides, en distribuant par exemple des bons à la population à faire valoir dans leurs commerces locaux, les propositions ci-dessous seraient un signal, voir une aide bienvenue à nos commerçants pour les soutenir, non seulement pendant cette crise, mais également dans le futur pour démontrer la volonté des Autorités à maintenir un centre-ville vivant.

En raison de ce qui précède, j'invite la municipalité à étudier les possibilités suivantes :

1. Renoncer à facturer l'utilisation du domaine public par les établissements publics et les commerçants pour l'année 2020.
2. Autoriser et faciliter l'installation de protections provisoires contre les intempéries pour les terrasses, pour autant qu'elles s'intègrent dans le paysage urbain.
3. Autoriser l'extension des terrasses par les établissements publics au-delà de la situation particulière liée au COVID-19, en d'autres termes pérenniser sans échéance l'agrandissement de ces terrasses.

Yverdon-les-Bains, le 6 octobre 2020

Pierre-Henri Meystre